

PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 14 AVRIL 2016

Heure : 20 H 30
Séance : ordinaire
Date de convocation : 07/04/2016
Date d'affichage : 22/04/2016

Présents : M. Marc LERUSE, Maire ; Mmes Frédérique METRO, Jocelyne DELALLEAU, MM. Jean STEFUNKO, Thierry SPAHN, Daniel JORDAT Adjoints ; Mmes Françoise VERGNORY, Marie-Madeleine FONTANEAU, Joëlle PAQUERIAUD, Muriel GUELPA; MM. Marc ROBIN, Wenceslas LOPEZ,

Absents excusés : Mme Stéphanie PEPIN ayant donné pouvoir à Mme DELALLEAU ; Mme Gwenaëlle BRIMMEL ayant donné pouvoir à Mme GUELPA ; Mme Pascale GUILLOTEAU ; MM Michel HABERT, Christophe NAUGUET, Ludovic MAINCENT, Vincent STOOP,

Mme Frédérique METRO est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Lecture du procès-verbal du conseil municipal du 23 mars 2016
- 2) Comptes de gestion 2015 : budgets commune et service de l'eau
- 3) Comptes administratifs 2015 : budgets commune et service de l'eau
- 4) Vote des taux 2016 de la fiscalité directe locale
- 5) Budgets primitifs 2016 : budgets commune et service de l'eau
- 6) Emission d'un titre de recettes dans le cadre d'un sinistre sur branchement d'eau
- 7) Informations et questions diverses

1) Lecture du procès-verbal du conseil municipal du 23 mars 2016

Mme GUELPA souhaite les précisions suivantes :

Concernant l'indemnité de conseil attribuée à Mme BERTIN, trésorière de Pont-sur-Yonne, Mme GUELPA s'est abstenue compte tenu du nombre de communes qui verse cette indemnité.

Concernant l'information de Mme DELALLEAU sur le taux de présence (20%) aux Rencontres de l'emploi et de la Formation, Mme GUELPA avait interrogé sur les raisons de ce faible taux et émis l'hypothèse d'un problème de transport pour ces personnes.

Concernant l'exploitation de carrière par la Société GSM et l'emprunt d'un itinéraire sur la commune, Mme GUELPA souhaite que soit ajoutée une précision faite par M. STEFUNKO concernant le nombre de passages prévu à 20 par jour.

Concernant le financement des travaux de réfection de la toiture de l'Eglise, Mme GUELPA avait proposé de faire appel aux deniers du culte.

Concernant les chiffres de la banque alimentaire présentés par Mme DELALLEAU, Mme GUELPA avait précisé que les personnes dans le besoin pouvaient également faire appel aux Restos du Cœur.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2) Comptes de gestion 2015 : budgets commune et service de l'eau

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

Approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015 des budgets commune et service de l'eau. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3) Comptes administratifs 2015 : budgets commune et service de l'eau

➤ Commune

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif 2015 du Budget de la Commune qui fait ressortir les résultats suivants :

Section de Fonctionnement	DEPENSES :	1 262 933,67 €
	RECETTES :	1 428 800,31 €
Section d'Investissement	DEPENSES :	482 916,16 €
	RECETTES :	133 636,21 €
Résultat de Fonctionnement de l'exercice 2015 :		165 866,64 €
Excédent de Fonctionnement reporté au 01/01/2015 :		398 043,71 €
Résultat de Fonctionnement cumulé au 31/12/2015 :		563 910,35 €
Résultat d'Investissement de l'exercice 2015 :		-349 279,95 €
Excédent d'Investissement reporté au 01/01/2015 :		2 857,55 €
Résultat d'Investissement cumulé au 31/12/2015 :		-346 422,40€

➤ Service de l'Eau

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif 2015 du Budget du service de l'Eau qui fait ressortir les résultats suivants :

Section de Fonctionnement	DEPENSES :	189 453,75 €
	RECETTES :	175 033,25 €
Section d'Investissement	DEPENSES :	92 037,93 €
	RECETTES :	86 008,07 €
Résultat de Fonctionnement de l'exercice 2015 :		- 14 420,50 €
Excédent de Fonctionnement reporté au 01/01/2015 :		24 239 ,21 €
Résultat de Fonctionnement cumulé au 31/12/2015 :		9 818,71 €

Résultat d'Investissement de l'exercice 2015 : - 6 029,86 €
Excédent d'Investissement reporté au 01/01/2015 : 38 952,68 €
Résultat d'Investissement cumulé au 31/12/2015 : 32 922,82 €
Monsieur le Maire quitte la séance et cède la présidence au doyen d'âge Monsieur STEFUNKO.
Celui-ci demande à l'assemblée s'il y a des objections puis fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le Compte Administratif 2015 du Budget Commune faisant ressortir un résultat de clôture de : + **217 487,95 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le Compte Administratif 2015 du Budget Service de l'Eau faisant ressortir un résultat de clôture de : + **42 741,53 €**

4) Vote des taux 2016 de la fiscalité directe locale

Lors de la commission des finances, qui s'est réunie le 07 avril 2016, il a été proposé à la majorité d'augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales de 2% par rapport à l'année passée. Mme Guelpa et Mme Brimmel quant à elles proposent une augmentation de 1%.

Monsieur le Maire indique que cette augmentation est nécessaire pour compenser l'impact négatif sur nos finances, de la baisse des dotations de l'état ainsi que pour poursuivre les projets d'investissement et notamment la réfection de la toiture de l'église pour un montant de 730 000 €.

Concernant le projet de rénovation de l'église, à titre informatif Mme Delalleau présente des simulations de prêt sur 30 ans et sur la base d'un taux à 3% : dans l'hypothèse où la commune emprunterait 730 000 € - environ 26 000€ d'intérêts/an et dans l'hypothèse où la commune emprunterait 1 million d'€ environ 30 000€ d'intérêts/an.

Monsieur le Maire précise que les recettes de fonctionnement permettent en partie l'autofinancement à la section d'investissement, l'emprunt devient nécessaire lorsque le montant des travaux dépasse notre capacité d'autofinancement.

Il précise également que ces taux n'ont pas été révisés depuis plusieurs années et que seules les bases d'imposition subissent des augmentations, ces dernières ne permettant même pas de compenser la baisse des dotations de l'état : pour la DGF en 2014 -8782€ (-3.5%) ; en 2015 -20541€ (-8.45%) et en 2016 -20680€ (-9.30%)

M. le Maire ajoute que les taux d'imposition augmenteront également à plusieurs autres niveaux, et notamment d'environ 5 % au niveau de la Communauté de communes Yonne Nord. Mme Guelpa ajoute que c'est un élément supplémentaire à son choix de ne vouloir augmenter que de 1% les impôts de Villeblevin cette année, car le tout cumulé, cela représentera une charge lourde pour certains foyers fiscaux.

Enfin, il souhaite aussi rappeler que Villeblevin est une commune où la scolarité reste entièrement gratuite pour les enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 2 voix contre (Mme GUELPA et Mme BRIMMEL) et 12 voix pour :

➤ Décide d'augmenter les taux de 2 % et donc d'approuver les taux suivants pour l'année 2016 : Taxe d'habitation : **20,21%**

Taxe foncière sur les propriétés bâties : **21,69%**

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **67,16%**

Cotisation foncière des entreprises : **20,66%**

5) Budgets primitifs 2016 : budgets commune et service de l'eau

➤ Budget Commune

Le résultat d'investissement 2015 cumulé avec les restes à réaliser faisant ressortir un déficit, une affectation de résultat est nécessaire comme suit :

<u>AFFECTATION RESULTAT 2015</u>	
<u>Pour rappel</u> : Excédent reporté de la section Investissement de 2014 :	2 857,55 €
<u>Pour rappel</u> : Excédent reporté de la section Fonctionnement de 2014 :	398 043,71 €
<u>Soldes d'exécution de l'exercice 2015 :</u>	
Un solde d'exécution (Déficit) de la section d'investissement de :	-349 279,95 €
Un solde d'exécution (Excédent) de la section de fonctionnement de :	165 866,64 €
<u>La section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :</u>	
En dépenses :	- 27 781,00 €
En recettes :	58 600,00 €
<u>Besoin net de la section d'investissement</u>	315 603,40 €
<u>Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)</u>	315 603,40 €
<u>Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R 002)</u>	248 306,95 €

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de budget validée par la commission des finances dans sa séance du 07 avril dernier.

Il précise que le budget a été établi sans tenir compte de certaines dotations de l'Etat dont le montant n'est pas encore connu, et sans tenir compte des subventions qui pourraient être accordées, ce qui, si elles le sont, bonifiera le budget.

Mme Guelpa demande précision sur les 15 000.00 € alloués aux « fêtes et cérémonies » : il s'agit notamment du repas annuel des anciens, de la collation aux vœux du Maire et des diverses collations offertes aux habitants pendant l'année suite à des manifestations (commémorations du 11 novembre, 1er mai...).

Le budget proposé s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement = 1 561 854,00 €

Section Investissement = 669 188,00 €

Sont inscrites au budget 2016 en section d'investissement en plus des reports 2015 les opérations suivantes :

- Rénovation de la salle d'évolution de l'Ecole primaire
- Travaux d'accessibilité à la salle des fêtes, au restaurant scolaire, à la mairie et à l'école maternelle

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget présenté.

➤ Service de l'Eau

Le résultat d'investissement 2015 cumulé avec les restes à réaliser faisant ressortir un excédent, une affectation de résultat n'est pas nécessaire.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de budget proposé par la commission des finances du 7 avril 2016 qui s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement = 186 896 €

Section Investissement = 111 269 €

Il est fait remarque que le budget de l'eau en raison d'une diminution des recettes due à une baisse de la consommation d'eau, dont on peut se féliciter d'un point de vue écologique, est un budget « serré » sur lequel il y a des frais fixes et des charges en augmentation.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget présenté.

6) Emission d'un titre de recettes dans le cadre d'un sinistre sur branchement d'eau

Des travaux effectués par des administrés, sans autorisation préalable de la commune, et donc sans connaître l'état des réseaux existants, ont entraîné un sinistre sur le réseau d'eau. Face au caractère d'urgence, la commune a du faire intervenir deux entreprises.

Deux factures ont été émises dans ce cadre et réglées en intégralité par la commune, l'une de l'entreprise GALLOT de Champigny-sur-Yonne d'un montant de 768€ TTC et l'autre de l'entreprise PERRIER de Champigny-sur-Yonne d'un montant de 294.48€TTC.

Cependant, une partie de ces sommes sont à la charge des propriétaires responsables du sinistre à savoir :

- 192.96€ TTC sur la facture PERRIER n°03196033
- 768€ TTC sur la facture GALLOT n° F16/018

Il convient donc d'émettre un titre de recettes aux noms des propriétaires correspondant à ces sommes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte cette proposition
- Dit qu'un titre d'un montant de 960.96€ TTC sera émis au nom des dits propriétaires

7) Informations et questions diverses

M. SPAHN

-Informe le conseil municipal d'une réunion avec M. Gravelle de la société Mon Logis concernant le projet de construction de logements sur la place Albert Camus dont le planning de construction est jugé trop long. M. Gravelle s'est engagé à réduire ce délai en fixant la livraison du bâtiment principal à la rentrée scolaire 2017. M. Gravelle précise en outre que le permis de construire va bientôt être déposé.

Deux autres projets ont été évoqués,

- 1) Celui du bâtiment de la Poste pour lequel, la société Mon Logis propose la rénovation du bâtiment et la création de logements et d'un cabinet médical. Afin de globaliser cette opération, la commune a fait estimer par FRANCE DOMAINES le local attenant à la poste (salle de catéchisme de 106 m²) ; l'estimation est de 40 000€ ; M. Spahn rappelle que ce local avait fait l'objet, il y a quelques années, d'un don de la commune à l'église au franc symbolique ; mais il semble qu'aujourd'hui il ne faille pas s'attendre à une quelconque réciprocité de la part de l'archevêché. Ce projet foncier serait mis en œuvre, le jour où LA POSTE cessera toute activité sur notre commune et où les services postaux seront assurés par la commune dans les futurs locaux de la bibliothèque.
- 2) Celui d'un aménagement foncier sur une parcelle communale sise rue du Port. Ce projet consisterait dans la construction :
 - de 22 pavillons locatifs ;
 - de 22 parcelles en accession à la propriété, libres de constructeur ;
 - d'une résidence locative pour seniors composée de 17 logements individuels et

d'une salle commune ; laquelle servirait pour des prises de repas (portage en liaison froide par notre prestataire cantine) mais aussi pour les activités de loisirs des résidents. Des locaux annexes communs permettraient également de recevoir ponctuellement des médecins ou infirmiers pour des consultations sur place. M. Gravelle a proposé la visite d'une telle structure dans la région de Chatillon-sur-Seine. Il est précisé qu'il n'existe pas de tel projet dans le secteur du nord de l'Yonne qui pourtant voit un fort vieillissement de sa population ; une telle structure permet pourtant d'héberger dignement des personnes âgées, seules ou en couple, pour un prix estimé aujourd'hui à environ 500€/mois. M. Gravelle précise que la société Mon Logis a d'ores et déjà alloué les fonds pour le financement de cet aménagement foncier.

- Informe que le Syndicat Départemental d'Électrification de l'Yonne (SDEY) a récemment fait intervenir son prestataire pour des travaux d'extension du réseau électrique sur le chemin de Liverneau. Nous sommes dans l'attente des plans de récolement des travaux effectués pour finaliser l'extension du réseau d'eau potable sur ce secteur.

M. STEFUNKO

-Fait part d'une grosse fuite d'eau résolue Rue du Moulin

-Fait part de la visite de la gendarmerie dans les écoles, suite aux dispositions Vigipirate. Celle-ci a constaté avec satisfaction le fait que les portes et portails extérieurs dans les écoles soient fermés et sécurisés.

-Demande à M. Jordat où en est le recensement des verrous à poser sur les portes intérieures.

-Rappelle les consignes de M. le Préfet concernant les concentrations de personnes et de véhicules qui sont proscrites devant les écoles.

MME DELALLEAU

-Informe qu'une réunion a eu lieu avec les communes concernant le parking de la gare à Villeneuve-la-Guyard au sujet de l'état déplorable de ce parking appartenant à la SNCF.

Celle-ci a indiqué à la CCYN (compétente en matière de parking des gares SNCF) que la rénovation prévue entraînera la fin de la mise à disposition gracieuse et donnera lieu à une location dont le montant est évalué à 20 000€/an. Dans ce contexte, M. Bourreau a émis la proposition d'utiliser le terrain du SIVOM pour faire un parking. Cette proposition ne fait pas l'unanimité des communes du SIVOM.

Monsieur Spahn évoque la nécessité d'entreprendre une action d'information afin que nul n'ignore la politique désastreuse et scandaleuse de la SNCF à l'égard du stationnement des véhicules des usagers de la ligne, sur les parkings lui appartenant. Il trouve révoltant le comportement de cet organisme qui n'a cure depuis des années de l'état de ce parking mais annonce un montant exorbitant de location (20.000 €/an) au motif qu'il sera devenu parfaitement praticable pour ses usagers, alors même que c'est la communauté de communes (donc les impôts des dits usagers) qui financera intégralement la rénovation pour un montant aujourd'hui estimé à environ 1 million d'euros.

-Informe que le ménage dans la salle des fêtes, le préfabriqué, la mairie, la bibliothèque sera effectué à partir du mois de juin par une société de services (un devis à la société EDEN de Sens a été reçu)

Mme Guelpa dit son opposition à passer par une Société privée pour les services de ménage de la Commune. Elle dit qu'elle préférerait que l'ancienne employée communale, qui par en retraite en juin 2016, soit remplacée par l'ouverture d'un poste d'agent communal pour une personne de Villeblevin.

MME METRO

-Recherche des volontaires pour la vente de muguet dimanche 1^{er} mai. Des membres du CMJ iront à la maison de retraite et feront du porte à porte.

Il est constaté un manque d'implication des parents d'élèves bien que les sommes récoltées soient destinées à la Caisse des Ecoles.

MME GUELPA

-Fait lecture d'un mail reçu par une parent d'élève concernant l'absence de passage piéton pour traverser de la place à l'école maternelle. M. Stefunko précise qu'il faut attendre que la construction des logements « Mon Logis » soit terminée car les trottoirs vont être refaits.

- Informe d'une nouvelle réunion du collectif villageois au sujet du covoiturage

M. Spahn informe avoir pris contact avec la plate forme Mobigo pour étudier les possibilités à ce sujet sur notre commune.

-Interroge sur les mesures de sécurité Vigipirate qui vont être prises au centre de loisirs. Il est répondu que M. Matthieu WOJCIK, directeur intérimaire du Centre de Loisirs a pris contact avec la Caisse des écoles du 12^{ème} arrondissement de Paris pour que le portail soit fermé pendant le temps de présence des enfants. Une réponse positive a été apportée.

-Demande si, lors des fêtes et cérémonies telles que les vœux du maire ou le repas des anciens, l'ensemble des restaurateurs de la commune sont sollicités. Il lui est répondu qu'effectivement ils le sont mais que la plupart décline l'offre car non équipé pour ce genre de travail.

M. JORDAT

-Informe de plusieurs réunions concernant les budgets : SIARC ; SIVU ; SDEY.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05

Le Maire, Marc LERUSE